
RÉTRACTATION

Du Curé constitutionnel de l'Isle-Jourdain.

MOI Joseph-Louis-Casimir SUDRIA, prêtre : déchiré depuis long-temps par des remords salutaires, pénétré d'un regret amer & d'une douleur profonde, saisi de honte & de confusion en considérant l'abîme affreux d'erreurs, de crimes & de scandales dans lequel m'ont précipité les prestiges d'une orgueilleuse présomption & les attentats d'une sacrilège témérité, en exerçant pendant dix mois un ministère de mort, comme curé constitutionnel de l'Isle-Jourdain; moi qui avois eu le courage de quitter ma cure de Saint-Jean-de-Kyrieleison pour ne pas prêter le serment prescrit; je déplorerai tous les jours de ma vie, & mille fois heureux si je pouvois effacer, avec des larmes de sang, les égaremens prodigieux où m'ont conduit un faux prétexte de la gloire de Dieu & du salut des âmes, & une funeste terreur qui s'étoit emparée de mon âme.

Condamné comme schismatique, & coupable du crime d'intrusion par la décision solennelle du souverain pontife, par le jugement du corps vénérable épiscopal de France, & de tous les évêques



de la catholicité, j'adhère d'esprit & de cœur,
& je me soumets avec une sincère humilité à
leur jugement, que je crois être celui de l'église
universelle.

Je rédige par écrit ma profession de foi & ma
sincère abjuration, comme un des préliminaires
nécessaires pour ma réconciliation, & pour ma
réunion à la sainte église, dont j'ai eu le malheur
de rompre la sainte unité.

Je crois, & je professerai jusqu'au dernier
soupir de ma vie, toutes les vérités enseignées
par l'église.

Je crois que Notre Seigneur Jésus-Christ,
en fondant son église, lui a donné une puissance
souveraine, illimitée & indépendante de toute
autorité civile en tout ce qui concerne les choses
spirituelles.

Je crois que le souverain pontife, chef visible
de l'église universelle, a, en vertu de l'institution
divine, & la primauté d'honneur & une véritable
juridiction sur toutes les églises catholiques.

Je crois que, conformément à la discipline
présente de l'église, le souverain pontife a exclu-
sivement le droit d'instituer canoniquement les
évêques de toutes les églises catholiques, & que
nul évêque ne peut être légitimement ordonné
que par son autorisation.

Je crois qu'aucun curé ne peut légitimement
faire les fonctions de pasteur, que muni de

l'autorisation de son évêque, ou de son supérieur dans l'ordre hiérarchique.

Je crois que les évêques sont, par le sacrement de l'ordre, revêtus éminemment de toute la plénitude & la perfection du sacerdoce, & ont par la loi divine la supériorité sur tous les prêtres & les ministres inférieurs.

Je rétracte & je réprouve le malheureux serment que j'ai fait publiquement dans l'église paroissiale de l'Isle-Jourdain, à l'effet de me conformer aux dispositions de la constitution civile du clergé : funeste constitution, en partie erronée, & en partie hérétique, subversive de la sainte hiérarchie de l'église, de l'autorité du souverain pontife, & anéantissant les droits les plus essentiels de l'épiscopat.

Je reconnois que les évêques constitutionnels, par défaut de juridiction & de mission canonique, impriment à tous les actes de leur ministère la tache pestilentielle d'irrégularité, & que leurs délégations & approbations sont nulles, & réputées telles par les saints canons & les saintes règles de l'église.

Je reconnois la nullité des mariages que j'ai fait, & des absolutions sacramentelles que j'ai données, & je reconnois généralement l'illégitimité de tous les actes du ministère que j'ai fait comme curé constitutionnel.

Je me démetts, j'abdique & je renonce pour

toujours au faux & malheureux titre de curé constitutionnel.

Je rétracte & je réprouve tous les propos, les démarches, les déclarations ou signatures qui auroient porté atteinte à l'honneur du sacerdoce & du sacré ministère.

Je promets & je jure, dans toute la sincérité de mon ame, une entière obéissance & une parfaite soumission au souverain pontife & à tous mes supérieurs ecclésiastiques, en tout ce qui concerne la religion.

Enfin, touché d'un sincère repentir, & en vrai suppliant, je demande pardon à la sainte église catholique, apostolique & romaine dont j'ai violé la sainte unité; au corps vénérable des évêques, notamment à tous mes supérieurs ecclésiastiques dont je me suis malheureusement séparé, & à tous les fidèles que j'ai scandalisé par mon schisme & le crime de mon intrusion.

A l'Isle-Jourdain, le 4 mai 1797.

SUDRIA, prêtre.

Na. Le 25 mai, jour de l'Ascension, dans l'église de l'Isle-Jourdain, en présence d'un peuple immense, M. Sudria fit sa rétractation en vrai pénitent; il dit les choses les plus pathétiques & les plus touchantes, qui attendrirent tout l'auditoire.

A TOULOUSE, chez Bellegarrigue, rue Nazareth, Section 5, N^o. 206.